

SARL ROMANIK NOTAIRES

PONTOISE

8, place de l'Hôtel de Ville
CS 32106
95304 CERGY- PONTOISE cedex

Tél. : 01 30 30 06 67

Fax : 01 30 73 24 45

LISTE DES PIECES A FOURNIR A L'ETUDE POUR UN ACTE DE LIQUIDATION-PARTAGE DE SEPARATION DE BIENS (contentieux)

(À remettre lors du premier rendez-vous)

ETAT CIVIL

- La copie de la pièce d'identité en cours de validité de chacun des époux
- La copie de votre livret de famille
- Le questionnaire d'état civil ci-joint, rempli par chacun des époux
- Relevé d'identité bancaire (daté et signé au recto) de chacun des époux
- Copie de l'ordonnance de non conciliation et la copie du jugement de divorce

ACTIF INDIVIS

- Copie intégrale du titre de propriété des immeubles (appartement, maison, terrain, local d'activité)
- Deux avis de valeur de ces immeubles (évaluation par agence ou autre professionnel de l'immobilier)
- Noms et adresses des syndics de copropriété des immeubles (le cas échéant)
- Référence ou adresse de toutes les banques ou organismes dans lesquels les époux détiennent des avoirs en commun et relevés de compte correspondant à l'année de l'ordonnance de non conciliation
- Véhicules automobiles indivis : Copie des cartes grises des véhicules automobiles et avis de valeur correspondant
- Parts sociales indivises : copie des statuts à jour, kbis de moins de 6 mois et le cas échéant, copie du dernier bilan, valorisation desdites parts
- Fonds de commerce indivis : copie de l'acte d'achat le cas échéant, copie du bail en cours, copie du dernier bilan

Successieurs de Maîtres Jean VIGNAL, Jean-Michel VULACH, Christian JANIN

Tout règlement supérieur ou égal à 3000 euros doit être effectué par virement bancaire

Et d'une manière générale, tout ce qui peut constituer un actif de l'indivision

PASSIF INDIVIS

- Etat des dettes de l'indivision
- Acte(s) de prêt ou de cautionnement de l'indivision
- Copie de l'avis d'imposition de l'année de l'ordonnance de non conciliation
- Copie de la taxe d'habitation de l'année de l'ordonnance de non conciliation
- Copie de la taxe foncière de l'année de l'ordonnance de non conciliation

Et d'une manière générale, tout ce qui peut constituer un passif de l'indivision

PROVISION SUR FRAIS

- Une provision sur frais d'un montant de 500,00 euros à verser par chèque à l'ordre de "ROMANIK NOTAIRES"